

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir,  
4 — 13 — — express.  
7 — 22 — — omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir,  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

## Chronique Politique.

## M. THIERS ET L'ASSEMBLÉE.

Le chef du pouvoir exécutif, en vieux professeur de voltige parlementaire, a pris une attitude qui ne manque pas d'habileté, mais qui manque, à coup sûr, de solidité et de franchise, à cheval sur les deux propositions Rivet et Adnet. Il ne faut pas se le dissimuler, le débat qui s'apprête est grave. A qui la faute ? C'est M. Rivet et ses amis qui, trouvant sans doute la France trop tranquille, avec l'approbation plus ou moins formelle de M. Thiers, nous ont pétri de leurs mains ce beau supplément de gâchis.

La majorité n'a pas voulu ce débat ; mais, s'il s'engage, il faut à tout prix qu'elle en sorte à son honneur et à sa satisfaction, sous peine d'avoir donné sa démission morale devant le pays. Il faut que M. Thiers, renonçant enfin à une ambition qui lui est chère, dise qui il est, avec qui il est, et où il entend mener l'Assemblée et le pays.

Bien entendu, il ne s'agit pas, en ce moment, de république ou de monarchie. Il s'agit d'ordre, de respect des lois et de justice pour tous, — pour tous, même pour M. Ranc ! Il ne s'agit pas de constituer, mais de conserver la France. L'Assemblée, dans sa jeunesse, aurait pu constituer, puis-elle était souveraine ; à tort ou à raison, elle ne l'a pas fait ; elle ne l'a pas voulu. A l'heure qu'il est, la faculté constituante s'est peu à peu effaïblie et comme évaporée en elle. Nous ne croyons pas qu'il puisse y avoir de discussion là-dessus entre les bons esprits.

Il paraît toutefois que, par on ne sait quel don particulier de la grâce, cette même Assemblée, qui ne saurait être constituante, le devient, selon M. Rivet, lorsqu'il s'agit de constituer, au profit de M. Thiers et au gré de son caprice, fût-ce au détriment de la France, une façon de présidence républicaine, garantie trois ans.

Nous n'avons pas eu de peine à démontrer, dans un précédent article, que la proposition Rivet était fertile en conflits prochains entre l'Assemblée et le pouvoir exécutif, et qu'il convenait de lui écrire sur le dos : Bon pour un coup d'Etat militaire ou civil, d'en haut ou d'en bas, à trois ou six mois de date.

On a beaucoup passé jusqu'ici à M. Thiers : son caractère quinqué, entre autres, et ses allures massives. Cela se pardonne chez un vieillard que l'âge aurait pu casser. Il a bien encore l'inconvénient d'être arriéré et superficiel dans les questions de finance et d'économie politique ; il est dans la question sociale, née trop tard pour qu'il l'ait étudiée ; il est entiché des routines de son temps en matière d'organisation municipale et d'organisation militaire, aussi bien qu'en ce qui concerne les baïonnettes intelligentes de la garde nationale. On lui passe tout cela, et bien d'autres choses encore ; mais c'est à condition, au moins, qu'il nous fasse de l'ordre pour de bon, sur un point comme les gens du 4 septembre faisaient de la défense nationale.

Où est la raison du prestige de M. Thiers, quelle est la cause de son crédit, quelle est l'excuse du

concours que les gens de bien lui prêtent si chaleureusement et presque les yeux fermés, depuis cinq mois, dans l'Assemblée et dans le pays, si le drapeau de l'ordre chancelle dans ses mains et s'il trouble, au contraire, ou laisse troubler la paix publique par ses amis de tous les degrés ?

Le pays demandait deux choses fondamentales à ses élus : la paix et l'ordre. On lui a fait une triste paix. Passons. En fait d'ordre ensuite, nous avons eu la guerre civile, et quelle guerre civile ! Mais nous avons tous si bonne envie de ne pas trouver de torts à M. Thiers, qu'on a évité jusqu'ici avec soin de parler de son rôle dans la journée du 18 mars et celles qui la suivirent immédiatement.

On en parlera, s'il nous y force.

Nous ne demandons qu'à jeter un voile de concordance sur les taches anciennes et récentes de la carrière de M. Thiers ; nous persisterons volontiers à oublier qu'il fut fatal à tous les gouvernements qu'il a servis, et qu'il passa près d'un demi-siècle pour le plus léger des hommes d'Etat de la France, jusqu'au jour de sa soixante-quinzième année, où, tout à coup, par un concours de circonstances inouïes, une rapide popularité ayant illuminé son front, nous espérâmes qu'il était transfiguré.

Nous voulons l'espérer encore.

Mais le temps n'est pas aux moitiés d'explications et aux demi-conversions. Que M. Thiers prononce : s'il n'est pas franchement et tout entier avec les gens de bien ; s'il a seulement un doigt dans la main de M. Gambetta, députés et journalistes auraient à se reprocher d'entretenir plus longtemps sur son compte les illusions du pays.

(Paris-Journal.)

Voici le texte d'une proposition de M. de Chambrun, distribuée dans la matinée de jeudi :

« M. Thiers exercera, avec le titre de président de la République, les fonctions qui lui ont été dévolues par l'acte du 17 février.

» Ses pouvoirs et son titre lui sont conférés dans les conditions du pacte de Bordeaux.

» La dignité à laquelle il est élevé détermine uniquement le changement apporté au texte ou à l'esprit du pacte de Bordeaux, lequel est renouvelé et garanti sans aucune délimitation dans sa durée.

» L'Assemblée nationale ne se séparera pas sans avoir fixé d'une manière inébranlable les destinées de la grandeur et de la prospérité de la patrie par le vote et la promulgation d'une constitution.

» Le président de la République fait présenter les lois à l'Assemblée par les ministres ; il préside le Conseil des ministres, lequel est solidairement responsable devant l'Assemblée. »

Les autres attributions comme dans la proposition Rivet.

Une lettre de Versailles attribue une certaine importance à la proposition de M. de Chambrun, comme pouvant servir de terrain à une transaction entre la gauche et la droite.

M. Thiers a exposé, dans la commission du budget, la nécessité d'armements formidables en

prévision des éventualités de guerre. Le nombre, des régiments d'infanterie, au dire du Français sera de 140 au minimum, et le chiffre de notre effectif normal dépassera 500,000 hommes. Ces projets exigent de l'Etat de nouveaux sacrifices que M. Thiers ne porte pas à moins de 100 millions.

Les fréquentes entrevues de M. Thiers avec M. Drouin de Lhuys font supposer qu'il ne serait pas impossible que le chef du pouvoir exécutif confiât une importante ambassade à cet éminent diplomate.

Le cas de M. Ranc a été porté à la tribune. Au milieu des cris de la gauche, du rappel des commissions mixtes par le fin M. Henri Brisson, et des grosses plaintes à la délation de l'étonnant M. Gambetta, M. Raoul Duval a demandé au ministre de la guerre la raison du privilège dont jouit M. Ranc.

M. Raoul Duval s'est adressé au ministre de la guerre, la justice ordinaire étant dessaisie, dit-il, et la justice militaire, aux termes de la loi de l'état de siège, ayant seule capacité de poursuivre ; toutefois l'honorable député, ainsi qu'il l'a fait remarquer, avait prévenu de son interpellation M. le garde des sceaux, puisqu'il s'agissait d'une question de justice.

Le ministre de la justice interpellé ainsi doucement a jugé à propos de garder le silence ; et il a laissé au ministre de la guerre le soin de répondre. Je ne sais si la réponse de ce dernier satisfait tout le monde. Nous la reproduisons intégralement d'après le *Journal officiel* :

« M. Ranc a été membre de la Commune, non pas jusqu'au 12 avril, mais jusqu'au 6 avril, jour où il a donné sa démission.

» Il n'a pas été compris dans les arrestations. Personne n'y a songé.

» Depuis, il s'est écoulé un fort long temps avant que le gouvernement ait été saisi, par les journaux, des accusations portées contre M. Ranc. On a remis les pièces entre les mains du parquet et des conseils de guerre, et le parquet, s'il trouve la moindre connexité entre lui et les accusés qui sont en ce moment sous le coup de la justice, le parquet, dis-je, fera son devoir, et le fera arrêter comme on a fait arrêter tout les autres, et comme on en ferait arrêter d'autres encore si l'occasion s'en présentait. (Approbation sur un grand nombre de bancs.) »

Nous avons toute confiance dans la parole de M. de Cisse et nous sommes assurés que les conseils de guerre poursuivraient s'ils étaient saisis. Mais une question subsiste : les conseils de guerre seront-ils saisis ? et par qui ?

Un mot de M. le ministre de la guerre témoigne que la justice civile n'est pas aussi dessaisie dans cette affaire que le voudrait peut-être la loi de l'état de siège et que le croit M. Raoul Duval.

On remarquera que M. le ministre de la guerre a parlé du *parquet*. C'est le parquet, en effet, qui a préparé l'instruction des affaires pendantes en ce moment devant le conseil de guerre. En vertu de quels ordres le parquet agit-il ? Car il y a des ordres, nous l'avons déjà remarqué, dans de

telles affaires ; et le public voudrait savoir si ces ordres, émanés de M. le garde des sceaux ou de tout autre, ne forment pas tout le privilège de M. Ranc.

Un bruit court, que plusieurs journaux de Paris et des départements ont reproduit ; il n'est peut-être pas fondé, et M. le garde des sceaux l'aurait sans doute pu facilement réduire à néant ; un bruit court que le privilège de M. Ranc est uniquement fondé et garanti par la possession, éternelle de cet ex-membre de la Commune, de papiers compromettant certains hauts personnages.

Je le répète : je ne prétends pas que ce bruit soit fondé ; mais il trouve créance dans le public, qui a besoin de s'expliquer l'incroyable et manifeste privilège de M. Ranc ; et cela donne lieu de regretter que M. Dufaure ait laissé passer l'occasion d'éclaircir aux yeux de tous ce point intéressant de l'histoire contemporaine.

## CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de l'Écho saumurois.

Paris, le 17 août 1871.

Les nouvelles les plus étranges circulaient avant-hier et hier. Un journal bien connu pour ses attaches au régime impérial les avait colportées et ajoutait même sur le mouvement des troupes prussiennes certains détails qui n'ont pas laissé de jeter une assez vague inquiétude dans les esprits. Tout cela n'était qu'un vain bruit. La manifestation bonapartiste annoncée n'a eu lieu que dans l'imagination des bonapartistes qui la désiraient et de quelques radicaux qui ne la désiraient pas moins.

D'autre part, peu ou point de nouvelles importantes. On attend même sans trop de préoccupation la séance où doit se discuter à fond les propositions de M. Rivet et de M. Adnet. Il est évident pour tout le monde que celle de M. Rivet sera votée à une assez forte majorité. Comme nous l'avons fait remarquer déjà, la nécessité même impose ce vote, dans des conditions qui n'amoin-drissent pas le pouvoir que l'on veut consolider. Ceux qui, dans six mois, auraient peut-être été tentés de se laisser aller au hasard d'un vote négatif ne le feront pas.... parce qu'ils ne sont pas prêts. Donc, M. Thiers est certain, autant qu'on peut l'être, de sortir de la séance président de la République.

Dans certains cercles on s'entretient beaucoup d'un article de la *Correspondance provinciale de Berlin*. Cet organe officieux de M. de Bismarck publie un article sur la consolidation de la paix avec la France. On y parle de la rapidité avec laquelle le gouvernement français a payé les deux premiers demi-milliards de l'indemnité de guerre ; on nous fait compliment de songer au troisième demi-milliard, mais en remarquant qu'il est seulement exigible au 1<sup>er</sup> mai 1872, et que jusqu'à cette époque l'Allemagne a le droit d'accepter ou de refuser l'anticipation du paiement, et par conséquent a le droit de rester sur certaines parties du territoire français ou de les évacuer. Cette nouvelle officieuse a produit une impression très-pénible. On n'en continue pas moins à se préparer au troisième versement. Quelle que soit l'envie

que pourrait avoir la Prusse de nous faire sentir plus longtemps ses griffes, il est probable que le désir de palper 500 millions l'emportera et qu'il ne sera même pas besoin de nouvelles négociations pour détourner le gouvernement de M. de Bismark d'une interprétation aussi judaïque du traité de Francfort.

Le *Tagespresse* de Vienne publie l'article suivant sur l'entrevue des deux empereurs :

« Pour la première fois depuis la lutte sanglante livrée sur le champ de bataille de la Bóhème, l'empereur Guillaume a franchi les frontières de l'Autriche. Depuis lors, de nouvelles victoires ont encore chargé la couronne qui ceignait son front; son épée a fait descendre dans la tombe des milliers et des milliers de braves; du roi de Prusse est sorti le tout-puissant empereur d'Allemagne. Mais ce n'est pas le peuple qui l'a élevé sur ce trône, et pas une goutte d'huile démocratique n'a été versée sur le front superbe du plus jeune des Césars. Seuls les princes allemands et les représentants de leurs armées ont posé sur la tête, au sein d'un pays étranger, la couronne resplendissante et glorieuse de l'empire d'Allemagne. Mais un ministre obscur est venu annoncer au Reichstag de l'Allemagne du nord cette nouvelle dignité du souverain, et ce parlement s'est permis de la reconnaître, bien qu'il n'eût pas le droit de parler au nom du peuple, son mandat venant d'expirer. Telle fut l'origine de la nouvelle couronne impériale d'Allemagne dont le possesseur foule en ce moment le sol sacré de l'Autriche. Ce sol devait être subjugué d'abord par la supériorité des forces, avant que le chef de la dynastie des Hohenzollern pût atteindre ce but final qui flottait sans cesse devant son esprit orgueilleux.

« A son approche, la colère nous monte au front, nos blessures se rouvrent et nous sentons nos poitrines soulevées par la rage impuissante de n'avoir d'autres armes que la protestation. »

La *Correspondance Havas* confirme en ces termes les difficultés auxquelles nous avons déjà fait allusion :

« Un télégramme nous annonçant comme prochaine l'évacuation du territoire français par les armées allemandes, a été suivi, au bout de quelques heures, d'une nouvelle qui semble l'avant-coureur de complications dont l'Allemagne elle-même aurait à souffrir. S'il faut en croire la dernière information reçue, le gouvernement de Berlin ne se contenterait plus de toucher le chiffre total de l'indemnité consentie, il resterait juge absolu de l'opportunité ou de l'inopportunité de l'occupation. S'il en était ainsi, cette occupation pourrait se prolonger indéfiniment.

« Que la Confédération allemande ne se fasse pas illusion. La neutralité des grandes puissances ne résisterait pas à une seconde épreuve. Les droits du vainqueur ont des limites; et si le roi de Prusse et ses conseillers prétendent franchir toutes les bornes de la justice et du droit des gens, ils se trouveront, enfin, devant une résistance générale avec laquelle ils auront à compter. Nous aimons à espérer que les derniers avis reçus manquent d'autorité. »

Les Prussiens dirigent en ce moment sur l'Allemagne le matériel des forts de Paris. Une quarantaine de grosses pièces de canon, provenant des forts d'Aubervilliers et de Rosny, ont été, dit le *Sécle*, embarquées vendredi à la gare de Pantin.

Une lettre de Strasbourg, adressée à un journal de province, relate un fait dont il n'a pas été question, croyons-nous.

On sait que dimanche, à Strasbourg, à l'occasion de l'anniversaire fatal de la bataille de Fréeschwiller, la population entière avait pris le deuil : les dames étaient en noir avec le ruban tricolore; les hommes portaient le crêpe, des immortelles ou la cocarde tricolore.

Pas de bruit, pas de cris; c'était bien la manifestation de la douleur.

« Quelques traîneurs de sabre prussiens, exaspérés de voir une manifestation populaire si calme et si digne, n'ont rien imaginé de meilleur que d'entrer à la taverne alsacienne avec leurs chiens,

qui tous portaient attaché à la queue le ruban tricolore. Cette provocation a eu le résultat prévu et cherché à l'avance. Les consommateurs qui se trouvaient dans cette brasserie se sont levés et ont mis les officiers à la porte à coups de canne; mais un régiment tout entier, colonel en tête, entourait déjà l'établissement. On a fait évacuer la taverne alsacienne par la troupe; ceux qui s'y trouvaient en ont été chassés à coups de crosse, et on a fermé cette brasserie, ainsi que la brasserie Piton, qui se trouve tout à côté et qui n'en pouvait mais.

« On voulait une émeute, on ne l'a pas eue. »

Les Prussiens, même dans leurs infamies soi-disant spirituelles, n'ont pas le mérite de l'invention. Ils n'ont encore fait là qu'imiter un certain de Maubreuil, de triste mémoire, qui, en 1845, au moment de l'entrée des alliés dans Paris, attachait le croix d'honneur à la queue de son cheval.

Il y a encore une autre tradition française que nous recommandons à MM. les Allemands, cela s'appelle attacher ses chiens avec des saucisses. — Nous craignons cependant que cette plaisanterie ne soit pas de leur goût.

Nous lisons dans le *Progrès national*, de Troyes, en gros caractères :

« Notre ville est toute pavoisée aux couleurs nationales.

« Troyes est délivré de l'étranger ! »

« C'est ce matin, 12 août, que les derniers soldats de la garnison allemande nous ont quittés. Nos vœux ne les accompagnent pas, ou plutôt nous formons le vœu de les revoir plus tard.... chez eux.

« L'avant-garde de l'armée du prince Frédéric-Charles, venant de Metz et marchant sur la Loire, avait fait son entrée à Troyes le 9 novembre 1870. L'occupation a donc duré deux cent soixante-seize jours.

« Ça été bien long et bien lourd ! »

On écrit de Strasbourg au *Mouvement*, de Bordeaux :

« Il est à Strasbourg un cabinet noir où se débâchent et se lisent toutes les lettres suspectes. Il y a là des experts en écriture.

« L'indiscrétion d'un facteur nous a mis sur la voie.

« C'est une certitude pour nous aujourd'hui.

« Les journaux, qui prennent si chaudement en mains la défense de nos pauvres provinces, voudront bien prévenir les Alsaciens-Lorrains qui habitent la France.

« Il importe qu'ils n'adressent pas, par la poste, à leurs amis et à leurs parents résidant encore en Alsace-Lorraine, des lettres qui pourraient les compromettre.

« Pour toutes les communications patriotiques, il est indispensable de les faire parvenir autrement que par la poste, ce qui les ferait aboutir au cabinet noir de M. de Bismarck-Bohlen. »

BADE SE MEURT.

Pas un Français, dit l'*Avenir libéral*; point de gaieté, point de vraie fête. Les hôtels sont vides; les maisons meublées ne sont habitées que par des toiles d'araignée et les salons de jeu ne représentent que les parties sablonneuses de l'Afrique. Quelques artistes français ont joué devant les banquettes vides, et beaucoup de comédiens pauvres, à 150 fr. d'appointments, qui pendant huit ou dix mois ont chômé à Paris, ont refusé de venir se prostituer devant les Prussiens.

Il est curieux d'examiner à quel point les Prussiens s'occupent de perfectionner leur organisation militaire. Ils ne dédaignent pas de descendre aux moindres détails, et nous ne saurions les en blâmer. Notre seul regret est qu'on n'agisse pas de même en France.

Qu'on lise cet extrait d'une correspondance berlinoise du *Journal de Genève* :

« On est à la recherche des moyens de donner aux soldats prussiens plus de légumes pendant les marches forcées. Plusieurs soldats malades, interrogés sur les causes probables de leur mal, l'ont avant tout attribué à leur régime alimen-

taire, où la viande avait trop longtemps dominé. Le soldat allemand aime beaucoup les légumes, et particulièrement les pommes de terre. Il ressemble en cela au soldat irlandais. La fameuse *erbswurst* (saucisson aux pois) a été le premier pas vers ce régime; mais il paraît que son succès n'a pas été aussi complet qu'on s'y attendait. Accueilli d'abord avec beaucoup de faveur, ce mets, fabriqué à Berlin, a fini par être rejeté. On en a trouvé des quantités considérables abandonnées dans les bivouacs et les tranchées; au dire des soldats, il leur donnait des maux d'estomac. Ce sont plutôt les légumes frais qu'il leur faut.

« Chaque fois donc que les soldats trouvaient des *gemuse*, ils manifestaient bruyamment leur satisfaction. Ils en ont butiné beaucoup au camp de Conlie et au Mans. Ce fut une vraie fête. Leur plainte continuelle était : trop de viande, pas assez de légumes. Ceux qui recevaient des conserves légumineuses et spécialement un pâté berlinois très-connu, étaient plus allègres, plus légers.

« On étudie donc les conserves, et l'on prendra des mesures pour que les armées de siège puissent être constamment approvisionnées de pommes de terre et de légumes frais, ce qui, paraît-il, a été très-difficile en France. »

Quand on se rappelle ce que nos pauvres soldats ont souffert; quand on sait que les Prussiens refusaient le saucisson — le saucisson ! un rêve, en temps de guerre ! — et lorsqu'on les voit commander d'avance leur menu pour la prochaine campagne... non, vrai, c'est enrageant !

Plusieurs personnages importants du parti bonapartiste, dont on signale depuis quelque temps les menées, s'étaient donné rendez-vous mardi, à Paris, dans l'église Saint-Augustin, où ils ont fait célébrer une messe à l'occasion du 15 août.

La tenue de ces messieurs était plus convenable qu'aux *Te Deum* de l'Empire.

Parmi les personnes présentes, on remarquait MM. Rouher, Béhic, Pinard, Busson-Billault, anciens ministres; M. le général Castelnau, M. de Casabianca; M. de Gavini, député de la Corse; M. Charles Abattucci, ancien conseiller d'Etat; M. Albert Huet, ancien député au Corps-Législatif; toute la rédaction du *Peuple français*; M. Léonce Dupont, l'un des rédacteurs du *Constitutionnel*; M. le comte de Niewerkerke, etc.

Le même jour, à neuf heures, une messe avait été célébrée aux mêmes intentions dans l'église Saint-Louis, à Versailles.

Le gouvernement, sur des rumeurs exagérées avait craint pour ce jour-là une manifestation bonapartiste. Des troupes étaient consignées dans plusieurs casernes, et des patrouilles à cheval parcoururent les rues.

Les journaux publient plusieurs correspondances de Rennes relatives au licenciement de la légion des volontaires de l'Ouest.

La messe à laquelle les zouaves étaient convoqués a été célébrée par Mgr Daniel, aumônier des zouaves pontificaux.

Elle a été entendue avec une piété de séminaristes, dit un des correspondants, et Mgr Daniel a prononcé une allocution.

Après la messe et la lecture de l'ordre du jour que nous avons reproduit dans notre dernier numéro, où le ministre de la guerre rend un si glorieux témoignage aux volontaires de l'Ouest, le général de Charette a prononcé une allocution dont le *Journal de Rennes* donne cette courte analyse :

« Ce que je n'ai pu vous dire dans mon ordre du jour, mes chers amis, c'est que vous venez de donner au monde le plus bel exemple de foi, de dévouement et d'abnégation !

« Dans les tristes temps où nous vivons, le difficile n'est pas de faire son devoir, mais de le connaître; et je suis fier de vous dire que toujours et partout le régiment a fait le sien.

« Si nous nous séparons aujourd'hui, c'est volontairement et pour nous conserver la liberté de répondre à l'appel de la France et à celui du Chef de l'Eglise. En agissant ainsi, nous restons fidèles au vieil adage de notre chère patrie : « Fais ce que dois, advienne que pourra ! »

« Au revoir donc ! mes bons et chers amis.

Je ne sais quelles sont les épreuves que Dieu nous réserve; mais au jour marqué par la Providence nous nous réunirons de nouveau pour achever notre œuvre. Je compte sur vous, comme vous pouvez compter sur mon entier dévouement; et avec toute l'effusion de mon cœur, je vous remercie tous, officiers, sous-officiers et soldats, et d'une manière toute spéciale, vous, mon colonel, des preuves d'affection que vous n'avez cessé de me donner durant les onze années que nous avons passées ensemble.

« Séparons-nous, mais restons unis de cœur !

« Vive la France !

« Vive Pie IX ! »

Cette chaleureuse improvisation, ajoute le *Journal de Rennes*, que nous regrettons de ne pouvoir rendre que très-imparfaitement, a provoqué une émotion générale; elle fut accueillie par les cris plusieurs fois répétés de :

Vive la France !

Vive Pie IX !

Vive le général de Charette !

#### RAPPORT

SUR LES OPÉRATIONS DE L'ARMÉE DE VERSAILLES DEPUIS LE 11 AVRIL, ÉPOQUE DE SA FORMATION, JUSQU'AU MOMENT DE LA PACIFICATION DE PARIS, LE 28 MAI.

(Suite.)

18 mai. — Le principal fait d'armes est exécuté, le 18, par deux colonnes composées de troupes du 28<sup>e</sup> de marche et du 114<sup>e</sup> de ligne, précédées de quelques éclaireurs du 113<sup>e</sup> de ligne.

Ces colonnes enlèvent brillamment, sous la direction du général Osmond, deux barricades en avant de Bourg-la-Reine ainsi que le moulin de Cachan, tuant une centaine d'insurgés et ramenant 48 prisonniers.

Les attaques de gauche, des corps Douay et Clinchant, s'avancent sous la protection des batteries de Montretout et du Mont-Valérien pour couronner le chemin couvert et construire les batteries de brèche.

A l'extrême-gauche, les batteries destinées à contre-battre celles des insurgés étaient construites au château de Bécon, sur la voie ferrée, dans la redoute de Gennevilliers et dans l'île de la Grande-Jatte.

A l'extrême-droite, la cavalerie fait des reconnaissances journalières et continue ses démonstrations.

Les insurgés pressentant que tout se prépare pour l'assaut de l'enceinte, redoublent leur feu par intervalle.

Dans la nuit du 18 au 19, il est très-actif sur les travaux de la rive gauche; et sur la rive droite leur tir, guidé par la lumière électrique, rend impossible toute poursuite des couronnements du chemin couvert aux portes d'Auteuil et de Passy.

20 mai. — Cependant les batteries de brèche sont établies et armées, et le 20, à une heure elles ouvrirent leur feu, tandis que toutes les batteries en arrière, et les canons du Mont-Valérien écrasent l'enceinte de leurs projectiles.

Les travaux sont en même temps poussés activement vers les glacis. Le feu de la place ne répond que faiblement sur le lycée de Vanves.

21 mai. — Le feu des batteries de brèche qui avait cessé le 20, à huit heures du soir, reprend dès le matin, avec la même énergie. Les canons du Mont-Valérien, les batteries de Montretout et toutes les batteries de Boulogne, Issy et Vanves, dirigent sur la place un feu tellement violent que l'enceinte ne répond que faiblement.

Les travaux sont poussés avec la plus grande activité, on élargit les cheminements pour les colonnes d'attaque. Le commandant en chef a déjà prescrit les dispositions générales pour l'assaut, qui sera donné le 22 ou le 23. Tout se prépare pour ce grand acte, lorsque le maréchal est informé par le général Douay, commandant les attaques de droite et de la rive droite (4<sup>e</sup> corps, divisions Berthaut et l'Herillier, et division Vergé de l'armée de réserve), que les gardes de tranchée entraient dans Paris par la porte de Saint-Cloud.

En effet, M. Ducatel, piqueur des ponts-et-chaussées, avait reconnu que les insurgés, exposés au feu de nos batteries, avaient abandonné le Point-du-Jour, et que la porte de Saint-Cloud était libre; il en avait donné avis aux gardes de tranchée.

Deux compagnies du 37<sup>e</sup> de ligne (division Vergé), quelques sapeurs et quelques artilleurs portant des mortiers de quinze centimètres, pénètrent aussitôt un par un dans la place. La fusillade s'engage; une pièce de 12 est retournée contre les insurgés, pendant qu'on établit une passerelle sur les débris du pont-levis. Les gardes de tranchée et les travailleurs sont amenés en grande hâte pour soutenir le combat.

Le maréchal commandant en chef, qui se trouvait ce moment au Mont-Valérien, donne immédiatement connaissance à tous les commandants de corps d'armée de la surprise de la porte Saint-Cloud, et prescrit au général Clinchant, commandant l'attaque de gauche de la rive gauche (5<sup>e</sup> corps), au général Ladmirault, commandant le 1<sup>er</sup> corps, et au général Vinoy, commandant l'armée de réserve, de faire les dispositions nécessaires pour entrer dans la place à la suite du corps du général Douay; il porte son quartier-général à Boulogne.

Le général Berthaut, commandant la 1<sup>re</sup> division du 4<sup>e</sup> corps, suit les deux compagnies du 37<sup>e</sup> entrées les premières dans la place. La brigade Gandil, de cette division, y pénètre à six heures et demie, suivie de près par la brigade Carteret. Le général Berthaut avait pour mission de s'emparer du quadrilatère formé par les bastions 62 à 67, la Seine et le viaduc du chemin de fer de Ceinture, position importante qui constitue, dans l'intérieur des murs, une excellente place d'armes.

Cette opération s'exécute en longeant les fortifications par le boulevard Murat, de manière à tourner les défenses du pont-viaduc, qui font face au Point-du-Jour et à s'emparer de la porte d'Auteuil, pour donner accès à d'autres colonnes.

La division Vergé entre dans Paris à sept heures et demie et se dirige par la route de Versailles vers le pont de Grenelle.

Les divisions Berthaut et l'Hérillier (4<sup>e</sup> corps), après s'être emparées de la porte d'Auteuil et du viaduc du chemin de fer, se portent en avant pour attaquer la seconde ligne de défense des insurgés, située entre la Muette et la rue Guillon. Elles s'emparent de l'asile Sainte-Périne, de l'église et de la place d'Auteuil.

La division Vergé, sur leur droite, enlève une formidable barricade qui se trouvait sur le quai, à hauteur de la rue Guillon, puis se porte sur la forte position du Trocadéro, qu'elle enlève, et y prend position, en y faisant 1,500 prisonniers.

De son côté, le général Clinchant entre dans la place vers neuf heures du soir, par la porte de Saint-Cloud, avec la brigade Blot, suivie de la brigade Brauer, tourne à gauche, et, suivant les boulevards Murat et Suchet, arrive à hauteur de la porte d'Auteuil; il dégage cette porte et permet ainsi à la brigade Cottret d'y pénétrer.

Le général Clinchant continue alors son mouvement le long des remparts, par la route militaire, et s'empare de la route de Passy. La brigade de Courcy entre dans la place par cette porte.

La position importante du château de la Muette, dont les défenses s'appuient aux remparts et se prolongent vers la Seine, devient l'objectif du général Clinchant.

Défendue par des fossés, des murs, des grilles, des batteries, elle était presque inattaquable du côté des remparts. Le général se porte vers l'est, la tourne et l'enlève.

Pendant ce temps, les divisions Grenier et La veaucoupe, du 1<sup>er</sup> corps, se dirigent sur le bois de Boulogne et pénètrent dans la place, dès trois heures du matin, par les portes d'Auteuil et de Passy, la 3<sup>e</sup> division (général Montaudon) gardant ses positions de Neuilly et d'Asnières.

Les divisions Bruat et Faron, de l'armée du général Vinoy, étaient entrées dans Paris à deux heures du matin. La division Faron s'établit en réserve à Passy, la division Bruat a pour mission de franchir la Seine et d'enlever la porte de Sèvres, pour faciliter l'entrée du 2<sup>e</sup> corps; la bri-

gade Bernard de Seigneurs, de cette division, traverse à cet effet le pont-viaduc. Elle éprouve des difficultés à l'attaque du quartier de Grenelle, mais elle s'en empare au moment où les troupes du général de Cissey, qui ont forcé la porte de Sèvres, viennent la rejoindre.

La brigade Bocher, de la division Susbelle, formant la tête de colonne d'attaque du corps de Cissey s'était massée, vers minuit, à 200 mètres de l'enceinte. Les sapeurs du génie s'approchent en silence de la porte de Sèvres, et établissent, avec des madriers disposés en rampe, un étroit passage, par lequel pénètre homme par homme une compagnie du 18<sup>e</sup> bataillon de chasseurs. Ce petit détachement s'élance sur le chemin de fer de Ceinture et s'empare de cette deuxième enceinte avant que l'éveil soit donné.

Il était deux heures et demie; la double enceinte sur la rive gauche se trouvait forcée, et les troupes de la brigade Bocher pouvaient ouvrir la porte de Versailles.

22 mai. — Les positions du Trocadéro et de la Muette, sur la rive droite, étant enlevées, la division Bruat, et la tête du corps du général de Cissey, occupant déjà une partie du quartier de Grenelle sur la rive gauche, le maréchal, dont le quartier-général venait d'être transporté au Trocadéro, avait à régler la suite à donner aux opérations.

Les insurgés, qui avaient établi de nombreuses barricades, dont plusieurs étaient armées d'artillerie, à tous les carrefours principaux et près des portes, se défendaient encore avec énergie. Leurs principaux points de résistance paraissaient être Montmartre, la place de la Concorde, les Tuileries, la place Vendôme et l'Hôtel-de-Ville.

N'ayant pas l'espoir de pouvoir enlever ces positions dans la journée, le maréchal donne les instructions nécessaires pour occuper, s'il est possible, avant la nuit, des points qui lui permettent de les tourner dans la journée du lendemain.

Le corps du général Douay, à droite, doit occuper, le soir, le palais de l'Industrie, le palais de l'Élysée et le ministère de l'intérieur.

Le général Clinchant, sur sa gauche, cherchera à se rendre maître de la gare de l'Ouest, de la caserne de la Pépinière et du collège Chaptal.

Le général Ladmirault, suivant le chemin de fer de ceinture, s'avancera jusqu'à la porte d'Asnières.

Sur la rive gauche, le général de Cissey doit chercher à s'emparer de l'École militaire et des Invalides, en tournant par l'Est, et, s'il est possible, de la gare de Montparnasse.

Le général Vinoy laissera la division Bruat sur la rive gauche pour appuyer le mouvement du général de Cissey, qui a été obligé de laisser six bataillons à la garde des forts et des batteries du sud.

À la fin de la journée, cette division occupera les écuries de l'Empereur et la Manufacture des tabacs.

La division Faron, du général Vinoy, restera en réserve près du Trocadéro.

Telles étaient les principales dispositions adoptées pour la journée du 22.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Faits Divers.

L'Officiel du 17 dément le bruit que des mesures exceptionnelles aient été prises pour maintenir l'ordre à Paris; rien n'est changé au service habituel. L'ordre n'a pas été troublé un seul instant.

L'Officiel signale, en outre, deux lettres du Times rectifiant des assertions erronées relativement aux prisonniers de Satory. Il ajoute que cette rectification honore le journal et clôt l'incident.

Un arrêté du chef du pouvoir exécutif ordonne que les Chambres actuelles de commerce restent en fonctions jusqu'aux nouvelles élections.

Un autre arrêté supprime les régiments de lanciers.

— Mgr Guibert, le nouvel archevêque de Paris, est arrivé au palais archiépiscopal, où il est définitivement installé.

Mgr Guillemin, évêque de Canton et directeur

des missions de la Chine, vient également d'arriver à Paris.

Le grand-duc Constantin de Russie et sa suite sont attendus à Paris dans la journée de samedi.

Le séjour du frère du czar sera d'une huitaine de jours.

— À l'occasion du 15 août, les derniers débris des guerres du premier empire se sont rendus mardi matin aux Invalides, où une messe basse a été célébrée dans la crypte par M. l'aumônier en chef de l'établissement.

La cérémonie s'est accomplie silencieusement et, bien entendu, sans aucun caractère officiel.

Aucune démonstration n'a eu lieu autour du piédestal de ce qui fut la colonne de la Grande-Armée.

— Si nous en croyons certaines indiscretions, le monopole des Petites-Voitures serait sur le point d'être supprimé, d'accord avec le préfet de la Seine et à l'unanimité du conseil municipal.

Le principe de la libre concurrence, sous réserve de l'observance de certains règlements municipaux, lui serait très-prochainement substitué.

— Le *Cowa circular* annonce que la reine Victoria est atteinte d'une indisposition assez grave pour avoir empêché Sa Majesté de dîner avec la famille royale, et d'assister le lendemain au service divin.

On ne serait pas sans inquiétude, dans l'entourage de la reine, sur l'issue de cette indisposition.

— La réédification de l'Hôtel-de-Ville de Paris est décidée.

Cette reconstruction aura lieu, croyons-nous, dans le même style, et d'après un plan en bronze merveilleux de détails et de précision, exécuté en 1863 par M. F. Lavastre, plan qui, fort heureusement, a échappé à l'incendie du palais.

Un double de ce plan existait, du reste, chez l'auteur, et orne en ce moment une des vitrines de Giroux, où il fait l'admiration des visiteurs!

L'Hôtel-de-Ville incendié par la Commune revit là, tout entier, avec ses minuties d'architecture intérieure et extérieure.

— Les travaux de réparations de la mairie des Gobelins vont être poursuivis avec un redoublement d'activité.

Jusqu'ici, on avait dû n'y procéder qu'avec une extrême prudence, à cause de l'existence affirmée de bonne source de travaux de mines exécutés par les communaux pour faire sauter cet édifice.

Or, ces mines viennent d'être découvertes, et les habitants du quartier, qui, depuis deux mois et demi, ne dormaient que d'un œil, vont pouvoir enfin ronfler tout à leur aise, sans craindre d'être éveillés une belle nuit par l'explosion des moyens régénérateurs de la Commune.

— Libres-penseurs, prenez le deuil.

M. Bloomer, l'un des premiers apôtres de l'émancipation des femmes, vient de mourir au Kansas.

On sait que les adeptes de cette secte, connus sous le nom de *blooméristes*, et illustrés par Clairville en 1848, se distinguèrent de leurs sœurs des autres sectes par le port d'un pantalon et d'un spencer, emblèmes de l'affranchissement du sexe féminin.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### LES PERMIS DE CHASSE.

Dans la séance du vendredi 11 août, l'Assemblée nationale a discuté le projet de loi de MM. le comte Jaubert, Houssard et Benoist-d'Azy, ayant pour objet d'établir des augmentations d'impôt et des impôts nouveaux relatifs à l'enregistrement et au timbre.

L'article 3 de ce projet est ainsi conçu :

« ..... Le permis de chasse, dont le droit est perçu au profit du Trésor, est élevé de 15 fr. à 30 fr. »

Cet article a été adopté. Il en résulte que, si la loi passe, dans son texte, à la troisième lecture, le droit des permis de chasse sera élevé de 25 fr. à 40 fr.

L'extrême-gauche proposait autre chose.

Voici l'amendement qu'ont présenté MM. Godin, H. Brisson, Schœlcher et Peyrat :

« Le droit de chasse sera augmenté proportionnellement au montant des quatre contributions directes du postulant sur la base de 5 fr. pour chaque 100 fr. de contributions payés par le demandeur. »

Ils se sont trouvés 104 pour voter cela, parmi lesquels MM. Adam, Louis Blanc, Brisson, Carnot, Dréo, Delord, Esquiro, Gambetta, Gent, Laurier, Lepère, Naquet, Edgard Quinet, Peyrat, de Pressensé, Tolain, etc.

Par arrêté du chef du pouvoir exécutif, en date du 12 août, M. Baillergeau, juge au tribunal de première instance de Saumur (Maine-et-Loire), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Belouis, qui reprendra, sur sa demande, celles de simple juge.

Par arrêté préfectoral, en date du 11 août, les foires et les marchés à bestiaux (bœufs, vaches et moutons) sont interdits jusqu'à nouvel ordre dans les cantons de Cholet, Chemillé et Beaupreau.

La chasse doit ouvrir le 20 août dans le département de la Gironde; le 27 dans la Charente, la Vienne, la Haute-Vienne, le Cher, le Loiret, la Nièvre, l'Allier, l'Indre; le 1<sup>er</sup> septembre en Maine-et-Loire et dans les Deux-Sèvres.

D'après divers renseignements, il est reconnu que généralement les couvées de cailles et de perdreaux, ainsi que les portées de lièvres, se sont faites dans les meilleures conditions. En outre, la chasse n'ayant pas été ouverte pendant la guerre, le gibier ne peut qu'être abondant cette année.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Les bureaux de la Chambre ont nommé la commission chargée d'examiner les propositions Rivet et Adnet. Cette commission comprend neuf de ses membres opposés à la motion des gauches réunies, savoir : MM. Benoist-d'Azy, Perrot, Vitet, Collet, Bottiau, Saint-Marc Girardin, Delacour, Léonce de Lavergne, Beulé, et six commissaires en faveur de cette proposition, savoir : MM. le marquis de Malleville, Ricard, Moreau, de Goulard, Rivet et Bertaud.

On calcule que, pour cette constitution des bureaux, les voix de la Chambre se sont ainsi réparties : 340 voix contre le projet de M. Rivet et 305 pour.

Le *Siècle* déclare que le vote des bureaux ne peut pas être considéré comme un indice certain du vote de l'Assemblée.

Il ajoute que l'on est à peu près sûr que la proposition, ayant subi des modifications de forme reconnues nécessaires dans la plupart des bureaux, sera favorablement accueillie par l'Assemblée. Ce n'est en définitive qu'à la séance publique, — du lundi 21 août probablement, — que se livrera la grande et décisive bataille.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

### Bourse du 16 août 1871.

Les débuts de la journée ont été extrêmement brillants. On achetait du 3 0/0 et surtout du 5 0/0 nouveau. Les ordres sont arrivés en abondance de la place de Londres. On en donnait pour raison la rareté des titres d'emprunt en liquidation.

Cette absence d'inscriptions a produit l'effet habituel. Les vendeurs ont dû payer un déport de 0-10 c.

Les demandes ont en un instant enlevé le cours de nos fonds publics. Le 3 0/0 était inscrit 55-85 à 55-90 et l'emprunt 89-10 environ.

Le 5 0/0 italien a du premier coup enlevé le cours de 60 fr. Il faut déployer un peu d'audace pour obtenir un cours de compensation élevé qui puisse en imposer aux recalculants. La spéculation ayant pour elle la hausse de la rente française, celle de la rente italienne est largement facilitée.

La cote des valeurs est très-bonne. Le marché est ferme, bien soutenu; les demandes à terme et au comptant se multiplient. On va coter tout-à-l'heure les cours de compensation; cette fermeté ne se démentira-t-elle pas?

En Banque, on déploie beaucoup d'activité. On transmet des ordres de toute nature. Les fonds étrangers cherchent à faire merveille; mais ils y réussissent peu. Le Dollar est coté 106 1/2. L'Intérieure Espagnole, 26 1/4; l'Extérieure, 31 5/8; le 5 0/0 turc, 46-80 à 46-85.

Trois heures et demie. — Les cours de compensation sont faits. Le marché est beaucoup moins ferme maintenant. On revient à ce sentiment d'indécision qui depuis quelque temps paralyse les meilleures dispositions.

Cependant, la rente et l'emprunt tiennent ferme. La spéculation ne cède qu'en disputant le terrain pied à pied.

Derniers cours: 3 0/0. . . . . 55-80, hausse 0-02 1/2.  
 Emprunt . . . . . 89 hausse 0-20 c.  
 5 0/0 italien. 60-30 hausse 0-60  
 Mobilier fr. 170 baisse 2-50  
 Gaz. . . . . 710 s. v.  
 Crédit fonc. 975 hausse 3-75  
 Autrichiens 878-75 — 10 »  
 Lombards . 386 hausse 3-75

Les chemins français ont monté de 2 fr. à 5 fr. Excellente tenue.

Sommaire de l'UNIVERS ILLUSTRÉ du 12 août.

Texte: Courrier de Paris, par Gêrôme. — Bulletin, par Th. de Langeac. — Le comte de Rémusat, par R. Bryon. — Une mésalliance, histoire d'amour, par l'auteur de *John Halifax*. — Souvenirs de la Commune, par X. Dachères. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Le nouveau conseil municipal de Paris, par Jan Karl. — La mère et l'enfant, poésie, par E. Manuel. — Rapport du maréchal Mahon sur les opérations de l'armée de Versailles, du 11 avril au 28 mai. — Courrier des Modes, par Mme Alice de Savigny. — Échecs.

Gravures: Incendie de l'archevêché de Bourges. — Le comte Charles de Rémusat, ministre des affaires étrangères. — Séance du conseil municipa-

pal de Paris, au palais du Luxembourg. — Nouveaux uniformes des gardiens de la paix. — Versailles: Paschal Grousset conduit à l'interrogatoire. — Souvenirs de la Commune: la bataille des rues; un fédéré blessé. — Défense de la porte Maillot par les insurgés. — Types d'insurgés. — Poste avancé des fédérés à Issy. — Rébus.

### COMPAGNIE DE SUEZ

La Société industrielle (anonyme), 16, place Vendôme, Paris, achète à forfait les coupons des obligations de la Compagnie de Suez.

Arbitrage exceptionnel pour les valeurs sans revenus. (203)

### SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME,

16, place Vendôme, à Paris.

Opérations de Banque et de Bourse au comptant et à terme. Reports et avances sur titres (même titres conservés).

Escompte et paiement de tous coupons échus et à échoir, jusqu'à fin septembre prochain. Emprunts français et étrangers: italiens, ottomans, espagnols, autrichiens, etc. Villes, tabacs, foncier, marchés, Suez, chemins de fer romains, etc., etc.

Renseignements sur toutes valeurs, couverture immédiate.

Le président du conseil d'administration,

J. RANDOING,

officier de la Légion d'Honneur,

ancien président du conseil général de la Somme.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## JOURNAL DES DEMOISELLES

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1.

L'administration du *Journal des Demoiselles* informe ses abonnées que, vu l'interruption des communications pendant les premiers mois de l'année 1871, les abonnements pour cette année, au lieu de partir de janvier pour finir en décembre, ne commenceront que d'avril, et qu'exceptionnellement ces abonnements ne seraient que de neuf mois.

Le prix des abonnements est naturellement réduit dans la proportion d'un quart, et les abonnements pour cette année exceptionnelle de neuf mois seront de :

Edition mensuelle.....	Départ	9 »
Edition bi-mensuelle (bleue) avec gravures.....	—	13 50
Edition bi-mensuelle (verte) avec gravures et patrons.....	—	18 »
Edition hebdomadaire la plus complète, chaque trimestre.	—	8 50

## LA POUPÉE MODÈLE

### JOURNAL DES PETITES FILLES

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1.

L'administration du *Journal la Poupée modèle*, *Journal des Petites Filles*, informe ses abonnées que, vu l'interruption des communications pendant les premiers mois de l'année 1871, les abonnements pour cette année, au lieu de partir du 15 novembre 1870 pour finir le 15 octobre 1871, ne commenceront que du 15 mars pour finir le 15 novembre, et qu'ainsi cette année exceptionnelle ne serait que de neuf mois. Le prix des abonnements pour cette année est réduit dans la proportion d'un quart, c'est-à-dire est fixé à 5 fr. 75 pour les départements.

### VENTE

Au bourg de Chacé, maison de M. Marquet,

Le dimanche 20 août 1871, à midi,

### D'OUTILS DE MENUISIER

Et d'une grande quantité de BOIS DE TRAVAIL, après le décès de M. RENÉ DUBOIS;

Par le ministère de M. CLOUARD, notaire à Saumur. (209)

Etude de M. SANZAY, notaire à Brézé.

### A AFFERMER

A une ou à plusieurs personnes, Pour entrer de suite en jouissance :

UNE MAISON DE FERMIER, avec vastes servitudes, située commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

Seize hectares 50 ares de terre et vigne et 1 hectare 65 ares de pré; le tout en plusieurs parcelles, situées sur les communes de Saint-Cyr-en-Bourg, Brézé, Chacé, Saint-Just-sur-Dive et Souzay.

Ces immeubles appartiennent à M. Louis Boutet, de Saint-Cyr-en-Bourg, qui fera aux fermiers toutes les avances dont ils auront besoin, en chevaux, engrais et instruments aratoires.

S'adresser, pour tous les renseignements, soit à M. Louis BOUTET, sus-nommé, soit audit M. SANZAY, notaire. (210)

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M. Laumonier,

Le dimanche 27 août 1871, à midi précis,

UN FONDS

### DE FORGERON-TAILLANDIER

Avec tous les outils et marchandises en dépendant,

Ci-devant exploité, à la Levée-Neuve, commune de Saint-Lambert, par M. Louis Catault, décédé, et avec droit au bail des lieux.

Mise à prix. . . . . 3,350 fr.

Entrée en jouissance immédiate.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. LAUMONIER, notaire.

### A VENDRE OU A LOUER

Une maison, située au Pont-Fouchard, avec beau jardin. S'adresser à M<sup>me</sup> TESSIÉ, rue du Pavillon.

### A VENDRE

#### UN BOIS-TAILLIS

A la Touche, commune d'Allonnes,

Contenant 1 hectare environ.

S'adresser à M. LAVIGNE, régisseur de M. DESSORT. (205)

### A VENDRE

#### BON VIN ROUGE VIEUX

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE VIN BLANC.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, occupée autrefois par M. Retiveau, boulanger.

Avec la maison on cédera, si on le désire, tout le matériel de la boulangerie.

S'adresser à M. Frédéric LEHOUX.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

APPARTEMENT au premier étage, rue Royale.

S'adresser à M. MILLOCHEAU.

UNE PERSONNE RECOMMANDABLE demande une place dans une maison, pour s'occuper du ménage, du linge et de tous les détails d'intérieur. Elle prendrait soin des enfants, s'il y en avait.

S'adresser au bureau du journal.

### A AFFERMER

#### LE PACAGE DE L'ILE D'OFFARD

à Saumur.

S'adresser à M. FORGE, négociant, quai de Limoges. (191)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

#### MAISON

Rue du Puits-Neuf, 27,

Occupée par M. Bolognesi, marchand de liqueurs.

S'adresser à côté, à M. DAVEAU, doreur. (153)

COURS ET LEÇONS PARTICULIÈRES, de dessin, peinture, aquarelle, etc., par M. MERCIER, artiste peintre, élève médaillé de l'École des Beaux-Arts de Paris.

Saumur, rue Cendrière, 10.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

## FLANELLE DE SANTÉ HYGIÉNIQUE.

Cette flanelle, par la préparation que subit la laine avant le tissage, conserve, après le lavage, et jusqu'à ce qu'elle soit complètement usée, toutes ses qualités hygiéniques. Elle a de plus l'avantage de ne jamais se rétrécir.

Très-bonne qualité..... 2 f. 50  
 Qualité extra..... 3 »  
 — supérieure..... 3 50

Seul dépôt à Saumur, à la Ville de Paris, place Saint-Pierre.  
 Seul dépôt à Angers, au Palais des Marchands, rue Baudrière, 65.

## M. SIMON

### CHIRURGIEN-DENTISTE,

Breveté pour 15 ans.

Vient de fixer sa résidence à Saumur, ancien Hôtel du Belvédère, au 1<sup>er</sup>. Il se charge de tout ce qui concerne l'art du dentiste: Extraction sans douleur; — Redressement et nettoyage des dents par des procédés tout nouveaux. (000)

## HISTOIRES

DU

## VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX: 4 francs.

En vente à Saumur:

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

## CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

### TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I<sup>er</sup>; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix: 1 fr. 25 c.

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

DU MÊME AUTEUR :

### ÉTUDES HISTORIQUES

SUR

### L'HOTEL-DIEU ET LES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR.

Se vend au profit des vieillards et infirmes de l'Hospice général.

### NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

## DICTIONNAIRE

DE LA

## CONVERSATION

### ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

### SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet: 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

DIX FRANCS PAR AN LISEZ LE CRÉDIT UN FRANC PAR MOIS

Journal financier hebdomadaire

22, RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, PARIS

Guide obligé pour tous les porteurs de titres français et étrangers. — Publications de tous les tirages. — Indications spéciales sur le Suez. — Renseignements gratuits aux Abonnés sur toutes valeurs.

VENDEZ VOS VALEURS ITALIENNES. ET

## Lisez LE CRÉDIT

Saumur, P. GODET, imprimeur.